

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
1999-09-57ItemMarie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 2 septembre 1896

Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 2 septembre 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[2 septembre 1896](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

Description

RésuméDemande de renseignements concernant la procédure de transfert de ses titres à la Banque cantonale de Berne à un tiers.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Lieux cités[Berne \(Suisse\)](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-57

Collation2 p. (243r, 244r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023



catégoriquement le Ministère
que vous m'avez écrit le 14
en mon nom.

Je pourrais-je aussi :

Messieurs le Directeur de la
Banque Cantonale de Berne,

Mais bien reçu en son temps
votre lettre du 14 et dont j'ai
fait une bonne note. Quant
à votre lettre la question de
M. de la Roche, j'ai
eu le bonheur de vous entretenir,
j'espère le besoin d'établir
de la façon la plus simple et
sans aucun frais, l'opération de
transfert des titres que j'ai
en dépôt chez vous.

Je vous prie de m'adresser
M. de la Roche, nommé, et en
cas que vous ne puissiez

« recevoir vos titres ayant obtenu
« qu'il ait inscrit un transfert
« soit en blanc, soit au nom de
« la personne à laquelle vous
« les céderez.

« Mais pourrions-nous aussi
« faire ce transfert en votre
« nom par procuration. Tout
« simple transfert doit être
« enregistré au compte de
« l'état. Tout cela se fait de la
« manière la plus simple et
« sans aucun frais.

« Il faut-il conclure de ces
« informations que je pourrais
« vous adresser à Berne et au
« contraire moi-même en faire
« transfert sur les titres que j'ai
« en dépôt dans votre Banque.

« Je vous prie d'envoyer une
« procuration par laquelle
« vous m'autoriserez à

catégorie de valeurs après
que vous opérerez le transfert
en mon nom?

Ne pourrais-je aussi:

3^e Sans retourner les certifi-
cats de dépôt acquittés et vous
prier de m'adresser ici, par
poste, les dits titres au cas
desquels j'inscrirais moi-
même le transfert voulu
en termes que vous m'indiqueriez?

Qu'aurait à faire ensuite
près de vous le nouveau
titulaire, selon les trois
cas prévus?

Dans le premier, il m'ac-
compagnerait sans doute à
Berne; n'entrerait-il pas
de fait en pleine possession
et, s'il lui convenait de laisser
les titres au nominatif, n'au-

rait-il pas, sous cette
formalité, à l'inscription
de son nom en remplacement
du mien, sur les registres
d'état?

Dans le second cas, suffi-
rait-il qu'il vous adressât tout
simplement, par lettre, ses
instructions sur ce qui serait
à faire des titres de valeurs sa
propriété?

Dans le troisième cas, le trans-
fert inscrit, je lui remettrais les
titres en mains et il vous expliquerait
à leur sujet. Cela suffirait-il pour
que vous signifiez le transfert au
comptable de l'état et que les titres
passent au nom du nouveau
propriétaire?

Avec mes remerciements
anticipés veuillez agréer, Madame,
toute ma considération
Marie Godon